



Manuel SafeShelter

La protection des enfants hébergé.es avec leur mère dans les structures d'accueil et d'hébergement suite à des violences conjugales

www.efjca.eu/safe-shelters



Cofinancé par le programme Droits, égalité et citoyenneté (REC) de l'Union européenne

Le manuel SafeShelter s'appuie sur une analyse des besoins fondée sur des entretiens menés, au début du projet, avec 41 enfants et 60 mères résidant dans des structures d'accueil et d'hébergement, ainsi que 89 professionnel.les. Les entretiens portaient sur la protection des enfants hébergé.es, et les éventuelles suggestions d'amélioration. Les commentaires des enfants, de leurs mères et des professionnel.les des structures d'hébergement dans les 6 pays de l'Union européenne participant aux activités du projet sont intégrés au manuel.

À propos des citations

De manière générale, les réactions des enfants et des mères interrogés étaient très positives : la plupart des enfants se sentent en sécurité dans les structures d'accueil et d'hébergement ; les enfants comme les mères apprécient beaucoup le travail des professionnel.les pour leur garantir sécurité, attention et soutien.

L'objectif principal du projet étant d'aider les structures à améliorer leurs pratiques en matière de protection des enfants, la plupart des citations visent à illustrer les problèmes restant à résoudre. De même, les citations provenant de 5 pays différents, certaines peuvent ne pas être représentatives de la situation dans d'autres pays.

Ce manuel s'adresse aux professionnel.les des structures d'hébergement des mères victimes de violences conjugales, accompagnées de leurs enfants, ainsi qu'à tou.tes les professionnel.es et organismes en lien avec ces centres. Son objectif est d'améliorer la sécurité, la protection et le bien-être des enfants.

Il suit les traités européens et internationaux légalement contraignants ainsi que les politiques, recommandations et lignes directrices du Conseil de l'Europe, dont la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 (CIDE), la Convention européenne des droits de l'Homme, STE 5 (CEDH), la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique de 2011, CETS 210 (aussi connue sous le nom de Convention d'Istanbul) et la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, 2016-2021.

Deux membres du comité consultatif du projet ont apporté leur expertise à la rédaction du manuel : Vijay Baskar, conseiller senior en protection des enfants à Keeping Children Safe (KCS), une ONG qui élabore des normes de protection reconnues à l'échelle internationale. KCS vise à s'assurer que toutes les organisations qui travaillent directement pour et avec les enfants, mettent en place des mesures de protection exhaustives. Ainsi que Medina Johnson qui dirige IRISi, une entreprise sociale qui sensibilise les professionnel.les de santé aux violences sexistes : irisi.org.

Le manuel reprend également du contenu libre de droits sur www.keepingchildrensafe.global/fr/.



Auteur.es : SafeShelter Project Consortium, www.efjca.eu/safe-shelters

L'équipe SafeShelter est composée du Austrian Women Shelter Network (Autriche), coordinateur du projet, et des partenaires Psytel (France), Gesine (Allemagne), Conexus (Espagne) et l'European Family Justice Center Alliance (EFJCA).

Éditrice : Mathilde Sengoelge

Équipe Psytel, France : Natacha Henry, Marc Nectoux, Stéphane Punel

Conception graphique : Monika Medvey

Photos : Shutterstock (Les personnes sur les photos illustrant le manuel n'ont aucun lien avec le sujet de la protection des enfants. Ces photos proviennent d'une agence.)

Copyright : SafeShelter Consortium

Année et lieu de publication : 2021, Vienne, Autriche

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier du programme Droits, égalité et citoyenneté (REC) de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité du projet SafeShelter et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de la Commission européenne.



Manuel SafeShelter

La protection des enfants hébergé.es avec leur mère dans les structures d'accueil et d'hébergement suite à des violences conjugales

www.efjca.eu/safe-shelters

Table des matières

Première partie. Introduction	4
À qui s'adresse le manuel SafeShelter ?	4
Objectif du manuel SafeShelter	4
Rôle de soutien des professionnel.les des structures d'accueil et d'hébergement envers les enfants	5
Objectifs pédagogiques du manuel	6
Deuxième partie. Questions de protection des enfants hébergé.es, et solutions	7
Pourquoi ?	7
Deux principes importants pour la sécurité des enfants	8
Recommandations pour la protection des enfants, répondre aux risques	9
Troisième partie. Politiques de protection des enfants dans les structures d'accueil et d'hébergement	22
Pourquoi mettre en place une politique de protection des enfants ?	22
Avantages d'une politique dédiée	23
Quatre étapes pour mettre au point une politique de protection des enfants	23
Quatrième partie. Ressources	29
Ressource 1. Outil d'autoévaluation	29
Ressource 2. Exemples de politiques de protection des enfants émanant d'ONG	30
Ressource 3. Plan de mise en œuvre de la politique de protection des enfants	31
Ressource 4. Agenda	32
Ressource 5. Recrutement de professionnel.les, en mettant l'accent sur la protection des enfants	34



Première partie. Introduction

À qui s'adresse le manuel SafeShelter ?

Le manuel SafeShelter vise à aider les professionnel.es au contact des femmes et des enfants hébergés dans des structures d'accueil suite à des violences conjugales. Salarié.es de la structure ou d'un organisme partenaire, tous. tes sont déterminés à assurer la sécurité des enfants dans les centres d'hébergement et à les protéger contre toute forme de violence.

Objectif du manuel SafeShelter

Document de référence, le manuel prodigue des conseils sur divers aspects de la protection des enfants hébergé.es, avec en point de mire l'intérêt supérieur de l'enfant. Il peut être utilisé pour instaurer une politique de protection des enfants, afin d'améliorer leur bien-être. Il constitue, pour toutes les structures, une pratique exemplaire.

Le manuel est divisé en chapitres, en fonction des sujets abordés. Il est possible de passer directement au chapitre dont on a besoin. Victimes et témoins de violences, les enfants, filles et garçons, ont besoin de soutien.

Lexique

Enfant : toute personne âgée de moins de dix-huit ans, ainsi que le stipule l'article 1 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Les enfants sont des personnes morales indépendantes et peuvent exercer indépendamment les droits qui sont les leurs.

Protection des enfants : prendre les mesures appropriées pour veiller à ce que le personnel, les professionnel.les, les expert.es, les tiers, les activités, les projets et les programmes ne nuisent pas aux enfants, protéger les enfants des violences et promouvoir leur intérêt supérieur. L'exposition des enfants à la violence est donc réduite au minimum, toute préoccupation concernant leur sécurité est signalée aux autorités compétentes et une prise en charge appropriée est mise en place. La protection consiste également à renforcer leur résilience.

Violence contre les enfants : Toute forme de violence contre des personnes de moins de 18 ans perpétrée par des parents ou d'autres individus qui s'en occupent, des camarades ou des inconnu.es. Il peut s'agir de violence physique, sexuelle et psychologique et de négligence, ainsi que le fait d'être témoin de violence. Les enfants hébergé.es sont souvent victimes de violence conjugale ou intrafamiliale.

Rapport mondial de l'OMS sur la prévention de la violence envers les enfants, 2020 :

- Chaque année dans le monde, la moitié des enfants âgés de 2 à 17 ans est victime d'une forme de violence entraînant son décès, un handicap, des traumatismes.
- 1 enfant sur 4 de moins de 5 ans dans le monde vit avec une mère victime de violences conjugales
- La violence contre les enfants a des conséquences graves – dont, à long terme, un risque accru de maladie mentale, troubles anxieux, comportements à risque élevé, maladies chroniques, problèmes sociaux et scolaires, implication dans des actes de violence et de criminalité.

La Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) demande aux États la mise en œuvre et l'application de mesures visant à protéger les femmes et les enfants de toutes les violences, en particulier conjugales.

- Les articles 22 et 26 exigent « des services de soutien spécialisés immédiats », notamment « des conseils psychosociaux adaptés à l'âge des enfants témoins de toutes formes de violence », toujours en tenant compte « de l'intérêt supérieur de l'enfant ».
- L'article 23 demande à tous les États membres « de prendre les mesures législatives ou autres nécessaires pour permettre la mise en place de refuges appropriés, facilement accessibles et en nombre suffisant, afin d'offrir des logements sûrs pour les victimes, en particulier les femmes et leurs enfants, et pour les aider de manière proactive ».
- L'article 31 demande aux Parties de prendre les mesures législatives ou autres nécessaires pour veiller à ce que l'exercice de tout droit de visite ou de garde ne compromette pas les droits et la sécurité de la victime ou des enfants.

Rôle de soutien des professionnel.les des structures d'accueil et d'hébergement envers les enfants

Les professionnel.les peuvent jouer un rôle central, à la fois en assurant la sécurité des enfants et de leurs mères, et en leur procurant un sentiment de sécurité.

« Je forme les enfants et les mères sur différents sujets, par exemple sur ce que cela implique de vivre dans une relation violente, comment gérer la peur et le stress, comment se sentir heureux ou optimiste. Ces interventions sont très utiles. Les changements positifs et les progrès sont extrêmement gratifiants ! » — Équipe

Le concept de sécurité dans les structures d'hébergement réservés aux victimes de violences conjugales renvoie à :

- La sécurité des femmes et de leurs enfants, mais aussi des professionnel.les et des autres résident.es
- Les enfants peuvent être témoins et/ou des victimes de violences. Ils/elles peuvent aussi être auteurs. es de violence contre autrui (enfants, membres de l'équipe...)
- Distinguer la sécurité à l'intérieur du foyer et la sécurité à l'extérieur. La sécurité à l'extérieur passe par des mesures drastiques - adresse tenue secrète, caméras de surveillance, voire des clôtures, et principes affirmés quant à la protection des enfants. À l'intérieur de la structure, la sécurité sera probablement assurée par des mesures « douces » - l'atmosphère mise en place par l'équipe, de bonnes interactions entre les enfants, les mères et l'ensemble des professionnel.les, des ressources pour améliorer le sentiment de sécurité et de bien-être, un soutien à la parentalité
- La sécurité à la fois en termes de mesures drastiques et de mesures douces
- L'intérêt supérieur de l'enfant prime, même si cela peut contrarier certaines personnes chargées de son éducation.

L'équipe possède les connaissances et les compétences nécessaires pour :

- Offrir aux enfants un niveau élevé de sécurité physique et psychologique
- Comprendre qu'un père, une mère, un membre de la famille, un.e ami.e ou un.e professionnel.le peut représenter un danger pour les enfants
- Comprendre les conséquences des violences et des traumatismes chez les enfants ainsi que sur leurs relations avec leur mère et leur père, et savoir les aider à surmonter ou à réduire ces effets
- Proposer des activités éducatives, préventives et curatives visant à assurer la protection des enfants
- Aider les mères à faire tout cela.

Objectifs pédagogiques du manuel

- Décrire ce qu'est la protection des enfants et son importance dans les structures
- Définir les risques pour la sécurité des enfants hébergé.es, et les mesures pour réduire ces risques
- Comprendre l'utilité des politiques de protection des enfants pour les structures et les composantes d'une telle politique.



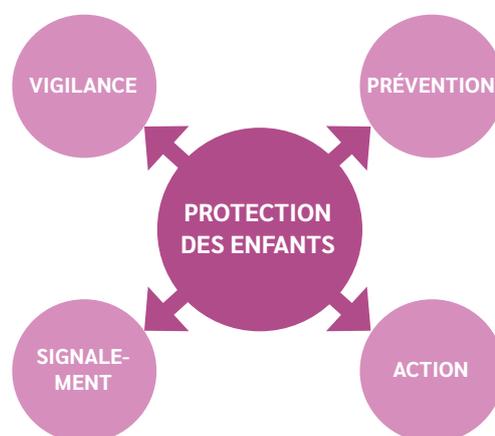
Deuxième partie. Questions de protection des enfants hébergé.es, et solutions

Pourquoi ?

La protection des enfants vise à les protéger contre les violences, et à promouvoir leur intérêt supérieur. Il s'agit également de renforcer leur résilience face à des situations à risque ou violentes.

Le graphique ci-dessous montre comment l'équipe assure la protection des enfants : vigilance, prévention, réaction aux risques éventuels, et signalement des incidents afin de fournir des éléments de compréhension pour une réponse adaptée et éviter la répétition.

La protection des enfants comporte quatre grands points qui, ensemble, créent une organisation sécurisée :



Source: Oxfam Australia Child Safeguarding Toolkit – A Practical Guide to support the implementation of the Oxfam Australia Child Safeguarding Policy

La protection des enfants comprend des mesures préventives pour réduire au minimum les risques de violence, et des mesures d'intervention pour s'assurer que les incidents éventuels sont traités de façon appropriée. Cela inclut la mise en place de mesures proactives visant à assurer la sécurité des enfants hébergés.

Il s'agit ici de « **protection des enfants** ». La « protection de l'enfance » décrit pour sa part le travail entrepris pour renforcer les lois et les politiques publiques visant à protéger les enfants d'un pays donné au sein de son milieu familial et social. En France, elle comprend des actions de prévention, le repérage et le traitement des situations de danger pour l'enfant, ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection.

Deux principes importants pour la sécurité des enfants

Premier principe : Protéger les enfants de toute forme de violence

- Tou.tes les enfants ont droit d'être protégé.es contre les violences, quel que soit leur âge, leur origine, leur sexe, leur religion ou leur identité de genre
- Chaque membre de l'équipe doit s'engager pour la protection des enfants.
- Les organismes ont le devoir de prendre soin des enfants avec lequel.es ils sont en contact, à quelque fréquence que ce soit.
- Les structures d'hébergement doivent aider leurs partenaires à respecter les exigences minimales en matière de protection des enfants, et à s'efforcer d'atteindre les meilleures pratiques
- Toutes les mesures de protection de l'enfant sont prises dans son intérêt supérieur qui prime.

Second principe : Respecter les droits de l'enfant

- Suivre la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (article 19.1) : Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou autre personne à qui il est confié. Et promouvoir ses quatre principes fondamentaux :
 - ✓ non-discrimination
 - ✓ intérêt supérieur de l'enfant
 - ✓ droit à la vie, à la protection, au développement
 - ✓ respect de l'opinion de l'enfant

Chaque enfant sera traité en tant qu'individu, selon ses besoins et identités uniques, indépendamment de son origine, son apparence physique ou ses convictions. L'équipe respecte l'enfant, ses points de vue, ses propos et sa version des faits. Le langage employé est sans jugement et adapté à son niveau.

Les professionnel.les créent également au sein de la structure, une culture d'ouverture et de responsabilité partagée, ce qui facilite la discussion sur de nombreux sujets et enjeux concernant la sauvegarde des enfants.

Recommandations pour la protection des enfants, répondre aux risques

Les professionnel.les participant au projet SafeShelter ont convenu que le premier besoin d'un enfant hébergé (et qui a quitté son domicile) est de sentir, et de savoir, qu'il ou elle est en sécurité.

« En premier lieu, il faut apporter aux enfants un foyer sûr. Ensuite, il faut répondre à leurs besoins spécifiques » — Équipe

Un enfant qui arrive dans une structure a également besoin de comprendre ce qui s'est passé, et où il/elle se trouve. Les plus âgé.es auront compris qu'ils ou elles se trouvent dans un « foyer », un terme qui leur paraît souvent abstrait. Tou.tes ont besoin de transparence et d'une explication claire de la situation. Explication qui, idéalement, devrait être donnée par leur mère. Or, souvent, les mères sont dépassées. Comme il leur est difficile de trouver la bonne formulation, elles auront besoin d'aide. Afin de préparer l'explication apportée à l'enfant, il faut voir avec la mère ce qu'elle a pu déjà leur dire, et avec les enfants s'ils/elles savent pourquoi ils sont là et quel est leur état émotionnel.

« Quelqu'un m'écoute vraiment, s'intéresse à ce que j'ai à dire et à ce que je ressens, wow ! » — Enfant hébergé, au sujet de l'interaction avec les professionnel.les

Les enfants ont besoin de temps pour s'adapter à la nouvelle situation, se sentir en sécurité, s'apaiser et s'installer le plus sereinement possible. Il faut leur montrer leur nouvel environnement : ville, quartier, école, le foyer avec ses chambres, ses espaces, ses règles, etc. Ils/elles doivent s'habituer à de nombreuses nouvelles personnes. Les changements d'humeur dus à ces bouleversements doivent être expliqués aux mères car elles disent que les enfants étaient plus calmes à la maison et semblent tout à coup « plus difficiles ».

Grâce à différentes méthodes, l'équipe aide les enfants qui viennent d'arriver : récits, techniques psychocorporelles (respiration, méditation), art-thérapie, etc. Leur intégration dans la structure est facilitée.

Par ailleurs, l'ensemble de l'équipe construit pour les enfants un espace de stabilité. C'est-à-dire, à la fois une stabilité temporelle (possibilité d'un séjour plus long stable, organisation quotidienne régulière, routines, règles claires) et des relations stables avec leur mère et l'équipe. Ce sont là, pour les enfants hébergé.es, des besoins fondamentaux.

Tout le monde s'accorde pour dire qu'il est souhaitable pour l'enfant d'avoir **un.e référent.e dédié.e**, quelqu'un qui est là, qui l'écoute et qui s'occupe de son bien-être.

La majorité des enfants ont besoin de **professionnel.les formé.es** notamment pour :

- **Se remettre des conséquences des violences grâce à un espace thérapeutique spécialisé (individuel et/ou en groupe), permettant l'identification et l'expression de leurs émotions.**

« Avec tout ce que nous avons à faire au quotidien, je crois que les mères n'ont pas la place de travailler sur les liens et la reconstruction parce qu'elles sont très tristes et en plus elles doivent prendre soin de leurs enfants » — Équipe

- Un soutien à l'éducation : aide aux devoirs, orthophonie, psychopédagogie, lien avec les établissements scolaires qui méconnaissent souvent les conséquences des violences sur les enfants et sur leurs résultats. Beaucoup d'enfants présentent un retard scolaire, ce qui peut entraîner des problèmes d'estime de soi et affecter leur stabilité émotionnelle et intellectuelle.
- Psychothérapie ou prise en charge psychologique pour des problèmes précis (par exemple, énurésie, difficulté à nouer des liens, faible tolérance à la frustration, comportement agressif, troubles de l'alimentation, automutilation, psychotraumatisme).

« Parce que nous n'avons pas de psychologue pour les enfants et les adolescents, une adolescente victime d'abus sexuels a attendu un an sur une liste d'attente avant d'être vue par le service de psychologie externe auquel nous l'avons orientée. »
— Professionnel.les des foyers pour femmes, Espagne.

Pratiquement tou.tes les enfants ont besoin d'être avec d'autres enfants, que ce soit à l'intérieur du foyer, avec des camarades ayant vécu des expériences similaires, ou à l'extérieur, avec des amis et des camarades de classe.

Les enfants qui s'inquiètent pour leur père ont besoin d'aide pour faire face à cela, et trouver une position plus confortable. Alors qu'ils/elles voient que leur mère est en sécurité, ils pourraient s'inquiéter pour leur père, surtout si la police est intervenue, si le père est parti en garde à vue, s'ils sont partis sans lui dire au revoir, etc. Ils peuvent aussi s'inquiéter de leurs éventuels futurs contacts avec lui.

« Que faut-il pour les enfants ? Les renforcer, les renforcer, les renforcer ! »
— Équipe

Que ce soit à leur arrivée ou pendant leur séjour, à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer, de nombreux problèmes liés à la sécurité de l'enfant peuvent émerger.

La première question de sécurité, et la plus complexe, est le contact avec le père et les auteurs de violences.

Le père peut tenter de pénétrer dans la structure ou d'approcher les enfants quand ils/elles se trouvent à l'extérieur. Il arrive souvent que les auteurs de violence veuillent avoir accès au foyer, sonnent à la porte, passent devant à pied ou en voiture.... Cela va créer peur et anxiété chez les enfants. Ou bien, tout à coup, les voilà qui s'approchent des enfants sur le chemin de l'école, apparaissent aux abords du stade ou à la sortie de l'école.

« Une fois, l'alerte a été déclenchée parce que le père d'un autre enfant était dehors et il essayait d'entrer. J'ai eu très peur. » — Enfant hébergé

Des ordonnances de protection délivrées par le tribunal uniquement pour la mère posent de grands problèmes. Le père n'a pas le droit d'approcher la mère mais cela ne s'applique pas toujours aux enfants. Une telle situation peut se produire lors de visites légalement prévues au cours desquelles les enfants peuvent courir un danger physique réel, sans compter la menace qui pèse sur leur sécurité psychologique. Les enfants n'osent pas dire ce qu'ils/elles veulent vraiment, en raison de leur ambivalence ou de la pression exercée par le reste de la famille et par le père.

Recommandation pour les contacts avec les pères

L'équipe élabore différentes stratégies avec les enfants : comment se protéger, mettre des limites, demander de l'aide, suggérer des lieux de rencontre avec le père. Certaines structures désignent un membre de l'équipe pour chaque mère et ses enfants. Des réunions sont organisées pour les femmes afin d'aborder les questions de sécurité en tête-à-tête ou en groupe, ou lors d'un atelier avec des intervenant.es extérieur.es, par exemple sur la résolution de conflits, la communication non violente ou la légitime défense.

D'autres mesures:

- Un entretien avec les enfants et les mères pour les soutenir. En France, certaines professionnelles préparent des mémos pour les enfants où il est indiqué qui appeler en cas de danger (généralement la mère, l'éducatrice et la police).
- Appuyer les décisions juridiques de suspension du droit de visite, ou de visite en présence d'un tiers, en cas de risque avéré. Une coopération continue avec les institutions et les personnes impliquées dans la procédure du droit de visite est essentielle. Dans l'un des foyers participant à SafeShelter, les professionnel.les consistent les « problèmes » concernant l'auteur des violences dans le but de les présenter aux tribunaux.



« Comme nous ne pouvons pas vraiment aider les enfants quand ils /elles vont voir leur père, nous sommes très actifs sur le plan juridique, ... nous recueillons toutes les preuves qui montrent qu'il y a des infractions commises contre eux lorsqu'ils sont avec lui, puis nous présentons ces éléments au tribunal, soit pour que les visites aient lieu dans un point de rencontre, soit pour que le droit de visite ne s'applique pas la nuit, ce qui est déjà pour nous une réussite. » — Équipe

À souligner, le « **conflit de protection ou de sécurité** » dans lequel les enfants peuvent se retrouver lorsqu'ils voient leur père. Les pères peuvent poser aux enfants des questions comme « Qu'est-ce que ta mère a fait hier soir ? » Dans un divorce normal, cela provoque un conflit de loyauté - dire la vérité, ne pas répondre ou mentir. Dans les situations de violence, cela provoque un conflit de protection ou de sécurité : dire la vérité peut mettre la mère en danger, et ne pas répondre ou mentir peut mettre les enfants en danger.

Autre question liée, **cachez l'adresse** que le père va essayer de trouver par différentes stratégies : « y a-t-il un supermarché, y a-t-il un parc à côté ? » D'autres membres de la famille comme les grands-parents peuvent aussi faire pression sur les enfants. Il existe un risque de divulgation, surtout chez les plus jeunes. Les plus âgé.es vont tenter d'éviter le sujet ou de mentir, mais peuvent craquer, donner des informations, se sentant ensuite coupables et anxieux.

L'article 31 de la Convention d'Istanbul stipule que « les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour que tout droit de visite ou de garde ne compromette pas les droits et la sécurité de la victime ou des enfants. »

Un autre problème de sécurité est l'entrée du père dans les logements : malgré les mesures prises pour que les portes restent fermées, cela ne fonctionne pas toujours comme prévu. Il pourra entrer sans autorisation si un.e enfant/adolescent.e ouvre à son père, ou si une mère oublie de verrouiller la porte.

Sécurité en ligne : internet, portables, réseaux sociaux et jeux en ligne

On peut s'alarmer du fait que des enfants très jeunes jouent à des jeux en ligne très violents. Ensuite, des auteurs de violences qui installent un logiciel espion et/ou de géolocalisation dans le portable ou l'ordinateur des mères ou des enfants. Cyberharcèlement, attaques en ligne, contacts sur les médias sociaux sont autant de sources de risque. Les appels vidéo avec les pères pourraient par inadvertance leur donner des indices sur l'emplacement du logement.



« Mon mari débarquait sans cesse devant le foyer, il savait toujours où me trouver. Nous avons ensuite appris qu'il avait installé dans ma voiture, un dispositif de géolocalisation. » — Mère hébergée

Recommandations visant à améliorer la sécurité en ligne

Dans de nombreuses structures d'accueil, on demande aux femmes et aux enfants de changer de carte SIM, pour des raisons de sécurité, et d'utiliser le WIFI le plus rarement possible. D'autres structures leur conseillent de désactiver la géolocalisation de leur téléphone, d'arrêter les réseaux sociaux et de ne jamais donner d'indice quant à la région ou au quartier où elles se trouvent.

- Les professionnel.les font de la prévention et de la sensibilisation auprès des adolescent.es et leur mère sur l'utilisation et la sécurisation de leur téléphone, tablette ou ordinateur et aux mères, sur le contrôle parental.
- Les professionnel.les conseillent à la mère de choisir un seul moyen pour communiquer avec le père, par exemple un mail dédié, et de le consulter à une heure fixe.
- Les professionnel.les préparent les enfants avant qu'ils ne parlent au téléphone à leur père, afin de s'assurer que l'adresse ne sera pas divulguée pendant la conversation.
- Certains lieux équipent les enfants d'un plan de sécurité lorsqu'ils/elles quittent la structure d'accueil - numéros de téléphone, personnes-ressources - et essaient de maintenir le contact avec les mères et les enfants.

Agressions parmi les résidents

Les mères et les professionnel.les ont signalé des cas d'agression entre personnes hébergées, souvent en l'absence de professionnel.les :

- Agressions physiques et verbales des enfants entre eux, en partie en raison de la violence qu'ils/elles ont subi
- Violence physique et psychologique des mères à l'égard de leurs propres enfants en raison de la tension élevée liée au stress du départ du domicile et des conséquences des violences conjugales sur elles. Cette violence survient souvent en réponse aux exigences des enfants, auxquelles elles réagissent avec impatience et agression (verbale).
- Violence commise par des enfants contre leur mère, par exemple, de la violence verbale de la part d'enfants plus âgés qui accusent la mère de vouloir détruire la famille ou le père.

Recommandation pour un soutien psychologique adapté à l'âge des enfants

Le travail sur l'**identification et la régulation des émotions** est essentiel. Une prise en charge adaptée à l'âge de l'enfant est nécessaire.

Lorsqu'on travaille avec un enfant hébergé.e, les soins psychologiques comprennent :

- Donner à l'enfant le temps de parler et au/à la professionnel.le, de comprendre la situation du point de vue de l'enfant ;
- Prévoir des moments en tête-à-tête pour permettre à l'enfant de divulguer la violence dont il/elle est victime ou témoin ;
- Souligner que la violence n'est pas la faute de l'enfant, et veiller à ce que l'enfant comprenne qu'il n'est pas de sa responsabilité de protéger sa mère, tout en validant ses préoccupations et les mesures qu'il ou elle a pris pour la protéger ;
- Vérifier auprès de l'enfant s'il/elle sait quoi faire pour assurer sa sécurité, et s'il existe un réseau d'adultes en qui il/elle a confiance. Si ce n'est pas le cas, il faut y travailler avec lui, ou s'assurer que d'autres professionnel.les le feront ;
- Reconnaître que l'enfant aura élaboré sa propre stratégie d'adaptation pour faire face aux répercussions des violences ;
- Ne jamais promettre une confidentialité complète – expliquer les obligations de la structure pour la sécurité des enfants et de leur mère ;
- Toujours tenir l'enfant au courant de ce qui se passe, selon son âge ;
- Expliquer à l'enfant que votre porte est toujours ouverte.



Exemples de bonnes pratiques d'interaction professionnel.le/ enfant

« Le travail sur l'identification des émotions est essentiel en cas de trauma. Je demande aux enfants : Est-ce que tu ressens une tension dans ta gorge, dans ton ventre, dans ton cou ? Elle est associée à une émotion - en particulier tristesse, colère, peur et cetera ? Par exemple si l'enfant parle de peur, je lui dis : montre-moi la taille de la peur avec de la pâte à modeler. Alors il fait la représentation de sa peur en pâte à modeler. Est-ce que la peur a tout le temps cette taille ? Est-elle parfois plus grande ou plus petite ? Je vois alors comment l'émotion varie en intensité selon les situations dans laquelle dans lesquelles l'enfant se trouve. Je peux aussi lui demander de montrer une émotion physiquement : c'est le jeu de la statue. Je vois qu'il ne montre pas d'émotion quand il y a un enjeu de protection, c'est-à-dire qu'il essaye de ne pas faire de mal à maman ou de ne pas mécontenter papa. D'autres manières de réguler les émotions : le sport, le jardinage, la créativité, et la thérapie avec les animaux. Les soins aux animaux, c'est quelque chose que nous devons absolument développer. » (France)

« Différents matériaux et outils sont utilisés pour travailler sur la sécurité et les émotions avec les enfants résidant dans les foyers, des outils qui leur permettent d'exprimer leurs émotions correctement et de les accueillir. Il peut s'agir de jouets éducatifs, mais aussi d'outils auto-confectionnés avec des perles, des aimants, des bracelets de protection, par exemple sur un bracelet en tissu - c'est un bracelet qu'ils gardent toujours sur eux et qui signifie, je ne suis plus seul.e . Ils disent toujours qu'ils se sont sentis très seuls de n'avoir pas pu aider leur mère ou leurs frères et sœurs... Ce gri-gri leur donne le pouvoir d'agir sur les événements. » (France)

Craintes ou inquiétudes de l'enfant pour la sécurité de sa mère, pour sa propre sécurité

Les enfants hébergé.es disent s'inquiéter de la sécurité de leur mère, surtout lorsqu'un père tente de pénétrer dans le foyer, ou s'il la menace. Ce souci perdure en dehors du foyer.

« Bien que nous ne soyons plus en danger, que nous ne vivions plus dans une structure d'accueil, et que mon père ne soit plus un danger réel, j'ai toujours peur pour ma mère. »
— Enfant ayant vécu dans un foyer d'hébergement

Les enfants sont également anxieux.es lorsque leur mère est malade, déprimée ou qu'elle a des problèmes financiers. En effet, la plupart de ces enfants ne sentent jamais vraiment à l'abri. La peur est toujours là : n'ayant plus ni leur maison, ni leur père, ils/elles redoutent de perdre leur mère. Traumatisée.es, de nombreux enfants ont besoin de soins appropriés (psycho-traumatologie) pour retrouver santé et sécurité intérieure. Les enfants s'inquiètent également si leur mère est agressée par une autre mère hébergée. Cela accroît leur sentiment d'insécurité et de peur parce que la personne qui agresse partage leur logement.

Cependant, certaines mères ont observé que « si nous sommes calmes, nos enfants le seront aussi ».

Recommandations pour donner aux enfants un sentiment de sécurité

Chaque enfant qui arrive dans la structure d'accueil doit bénéficier d'un entretien individuel par un.e professionnel.le expérimenté.e, dans un cadre confidentiel. L'objectif est de tenir compte de son statut de victime/survivant.e. Cet entretien peut comprendre :

- Accueillir l'enfant et lui expliquer pourquoi il est important qu'il ou elle se trouve ici.
- Souligner et affirmer que toute forme de violence est inacceptable.
- Aider les enfants à comprendre qu'ils ou elles ne sont pas responsables de la violence. Les professionnel.les peuvent les aider à analyser les mécanismes en jeu dans un contexte de violences conjugales et le rôle de chacun.e au sein d'une famille, afin de les libérer de la culpabilité.

Exemple de bonne pratique : un cadre de normes pour les enfants hébergé/es

Aux Pays-Bas, les normes pour les enfants hébergé.es suivent quatre indicateurs. Il s'agit d'un ensemble minimal d'exigences, lequel s'applique à tous les foyers d'hébergement pour femmes du pays. Il montre l'engagement des structures à fournir des soins de grande qualité aux enfants hébergé.es.

Indicateur 1 : Établir et assurer la sécurité maximale de l'enfant

L'objectif principal de la structure d'hébergement est d'offrir un environnement sécurisant. La sécurité doit être en place avant de commencer les travaux sur la reconstruction. Pour cette raison, le but de ce premier indicateur est de déterminer si les structures évaluent objectivement et de manière uniforme, la sécurité des enfants concerné.es. On utilise pour cela un outil d'évaluation des risques – entre autres pour déterminer si les victimes doivent, pour des raisons de sécurité, être hébergé.es dans un autre département, ou une autre ville.

Indicateur 2 : Assurer des soins axés sur le risque

Une fois la sécurité immédiate assurée, on aborde la sécurité à long terme. Ce second indicateur vise à déterminer si les foyers offrent une sécurité stable. Pour cela, les soins sont axés sur le risque. Les professionnel.les es utilisent un programme thérapeutique fondé sur les facteurs de risque qui font perdurer l'insécurité. Cela permet de repérer ce qui peut déclencher la violence, et de s'entendre sur la façon de prévenir de telles situations. Les soins axés sur le risque sont à la base de tout processus d'aide et visent un rétablissement complet.

Indicateur 3 : Assurer une prise en charge axée sur l'avenir

Le but de cet indicateur, axé sur l'avenir, est de déterminer comment les structures assurent le développement durable et la reconstruction de l'enfant, afin qu'ils/elles soient équipé.es une fois sorti.es de l'hébergement. Cela inclue le traitement des traumatismes, le travail sur le développement affectif et social de l'enfant, le retour à une vie normale. L'intérêt supérieur de l'enfant constitue toujours la base du travail, quand bien même il irait à l'encontre des volontés du père ou de la mère.

Indicateur 4 : Coopération interprofessionnelle

Avec cet indicateur, la structure montre son lien avec des organismes externes pour assurer la sécurité et la reconstruction de l'enfant après son départ et qu'il/elle ait été logé.e ailleurs.

En néerlandais : [Eindrapport Ontwikkeling Normenkader 'Kinderen in de opvang' vrouwenopvang en maatschappelijke opvang](#) (Élaboration d'un cadre de normes pour les enfants hébergé.es, Rapport final, 2019).

Recommandations de la part de mères et d'enfants pour améliorer le bien-être des enfants hébergé.es

« La Convention d'Istanbul n'a pas seulement pour vocation de reconnaître les enfants en tant que victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques ; elle leur confère également une grande responsabilité en tant qu'acteur du changement. En effet, les filles et les garçons d'aujourd'hui sont les femmes et les hommes de demain. Étant donné que les attitudes, les convictions et les types de conduite se façonnent dès le plus jeune âge, la Convention d'Istanbul souligne combien il importe de remettre en question les mentalités, attitudes, et les relations entre les femmes et les hommes afin d'éradiquer la violence fondée sur le genre.

La Convention demande aux États parties qu'ils enseignent aux enfants l'égalité entre les femmes et les hommes, les rôles non stéréotypés des genres, le respect mutuel, la résolution non violente des conflits dans les relations interpersonnelles ... (article 14). »

Source : Conseil de l'Europe. Droits des enfants (Convention d'Istanbul) : à l'abri de la peur, à l'abri de la violence, 2019.

Le projet SafeShelter a interrogé des enfants et des femmes dans 6 pays de l'UE, en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France et Pays-Bas, afin de comprendre comment ils/elles vivaient dans les foyers et comment ils/elles y percevaient la sécurité, y compris les interactions au sein de la structure.

La plupart des enfants interrogé.es dans le cadre du projet SafeShelter apprécieraient qu'on leur accorde davantage d'attention. Les adolescent.es en particulier aimeraient avoir plus d'espace de parole. La plupart ont dit que les professionnel.les leur posaient souvent la question de leur bien-être ; cependant certain.es aimeraient quand la leur pose plus souvent.

D'autres suggestions :

- Organiser des réunions et des activités pour les enfants et les adolescent.es hébergé.es, par groupes d'âge.

« J'aurais bien aimé des activités spécialement organisées pour nous. Les rencontres entre nous n'arrivaient que de notre propre initiative. » — Enfant

« Nous pourrions faire plus d'activités ensemble, mais selon l'âge, pas tous ensemble, car je suis un adolescent, et pas un enfant. » — Jeune

- Possibilité de voir un.e pédopsychologue, de suivre une thérapie

« J'aurais bien aimé bénéficier d'une aide psychologique mais ce n'était pas possible » — Enfant

- Plus de temps libre et d'activités créatives, y compris à l'extérieur, excursions

« Cela aurait été bien de pouvoir faire quelque chose d'artistique, mais malheureusement ce n'était pas possible. » — Enfant

- Autoriser les animaux domestiques

- Pour les adolescent.es : prévoir des livres, des films, des pièces de théâtre, des activités extérieures, des moments dédiés pour parler avec l'équipe, une salle pour se retrouver sans les enfants ni les adultes

- Avoir des hommes au sein de l'équipe

« C'est très bien, mais ce serait mieux s'il y avait aussi des hommes dans le foyer, pas seulement des femmes. » — Enfant

- Avoir plus de temps avec sa référente ou l'assistante sociale, ou avoir plus de ressources disponibles pour l'équipe travaillant avec les enfants :

« Plus de temps juste pour moi et mon superviseur » — Enfant

« L'éducateur homme devrait venir plus souvent » — Enfant

- Des contacts avec les hommes non violents de la famille

« Quand j'étais enfant, je ne comprenais pas pourquoi mon grand-père et mon oncle n'avaient pas le droit de me rendre visite alors que je m'entendais très bien avec eux. Cela m'a fait encore plus peur des hommes. Pourquoi n'étaient-ils pas les bienvenus ? Étaient-ils mauvais, eux aussi ? J'avais désespérément besoin que quelqu'un me donne une explication. » — Jeune femme

- Une plus grande distance physique et mentale par rapport aux autres membres de la famille hébergés

« J'aurais bien aimé un peu de respiration entre moi, ma mère et mes frères et sœurs. » — Enfant

- Une explication claire de la situation

« Je ne comprenais rien. Tout d'un coup, tout avait changé, et je ne savais pas du tout où nous étions. Ma mère semblait si accablée que je ne voulais pas en rajouter avec mes soucis. » — Enfant

- L'autorisation de décorer sa chambre

« Nous aimerions qu'ils nous laissent décorer nos chambres, comme ça nous aurions l'impression d'être chez nous. » — Enfant

- Prévoir des activités pour que les mères puissent s'intégrer

« Je pense que nos mères devraient faire des activités ensemble pour mieux s'entendre entre elles. » — Enfant



Le point de vue des mères

- Les familles qui veulent ou doivent dormir dans des pièces séparées devraient avoir plusieurs chambres, tandis que celles qui doivent rester ensemble, en particulier celles qui ont de jeunes enfants, pourraient n'avoir qu'une seule pièce.
- Un design convivial, plus lumineux, pour les chambres.
- Idéalement il y a un jardin, à condition qu'il soit sécurisé
- Voir un.e pédopsychologue formé.e à tous les aspects des violences sexistes.
- Différentes offres thérapeutiques et récréatives pour les enfants, notamment pour sortir d'un état dépressif, méditation, thérapie corporelle, cours de danse, mouvement, expression artistique, yoga...
- Davantage d'activités extérieures pour les enfants, événements culturels ou visites de musées, et également au sein de la structure pendant les vacances scolaires et les week-ends.
- Améliorer les mesures de sécurité pour le trajet à l'école et le temps passé à l'extérieur.
- Des activités de groupe tenant compte de l'âge des enfants (il y a souvent des activités pour les 8-12 ans). Par exemple, poterie, jeux en équipe, activités aquatiques en été, piscine, contes. Prévoir également des activités pour les adolescent.es.
- Réunir les enfants hébergé.es dans des appartements disséminés.
- Les professionnel.les devraient renforcer les capacités des mères à prendre soin des enfants et du ménage, et davantage vérifier si elles y parviennent.
- Interprètes. Certaines mères migrantes ne parlent pas couramment la langue locale et l'absence d'interprète/traductrice rend la communication difficile. Un service d'interprétariat est trop rarement disponible.

« En tant que femme pakistanaise, j'ai des problèmes avec la langue et il m'était très difficile de faire comprendre ; maintenant je parle un peu mieux, mais j'aurais préféré avoir un interprète dans le foyer. » — Mère

- Garde d'enfants pour que les mères puissent respirer, reprendre leur place en tant que femmes, seules, fragilisées. Également pour leur permettre une plus grande marge de manœuvre par rapport à leur travail, et de ne pas rater des offres d'emploi parce qu'elles n'ont personne pour garder leurs enfants.
- Recevoir une aide financière ou avoir accès à des appartements sociaux pour les louer et quitter la structure. Elles estiment qu'elles restent trop longtemps. Quand il est temps pour elles de partir, elles ont de la difficulté à trouver un appartement, ou n'ont pas accès à un logement en raison des contrats proposés, ou de leurs salaires qui sont habituellement très bas, et finissent par être exclues du processus de location.

« Nous sommes venues ici pour nous protéger des violences, mais comme nous n'avons pas beaucoup d'options sur le marché du travail, les emplois que nous obtenons habituellement ne sont pas déclarés. Nous n'avons pas de contrat de travail. Donc, lorsque nous allons louer un appartement, nous ne sommes pas retenues parce que nous n'avons pas de salaire ou parce que notre salaire est trop bas, ou parce que nous sommes en situation irrégulière. Je pense qu'ils devraient nous aider à sortir d'ici parce que nous ne voulons pas rester dans ces foyers toute notre vie. » — Mère

- Suivi. Avoir une travailleuse sociale pour le suivi de chaque dossier. Certaines mères se sont plaintes d'être depuis fort longtemps dans la structure d'accueil, alors que d'autres, entrées après elles, obtenaient déjà des appartements. Elles ont expliqué que cela les mettait en colère, et qu'elles avaient demandé qu'on leur explique les critères d'attribution d'un logement.



« Il faut que quelqu'un de l'extérieur vienne nous expliquer pourquoi certaines d'entre nous n'ont toujours pas de logement et restent ici, alors que d'autres qui sont arrivées plus tard ont déjà obtenu un appartement. Et qu'ils viennent avec un interprète parce que parfois nous ne comprenons pas tout. Vous êtes le premier à venir de l'extérieur pour me demander comment je me sens ici. » — Mère

- Espaces psychothérapeutiques pour les mères, afin d'aborder les questions de maternité et rétablir le lien mère-enfant.



« J'ai parfois l'impression que nous n'avons pas d'espace pour nous-mêmes, que nous devons toujours être avec nos enfants. Je le comprends, mais j'ai besoin d'un d'un peu de solitude et ici, c'est impossible. » — Mère

- Connectivité. Étendre la portée du WIFI.



« Il faut que le logement ait bien accès au WIFI parce que de nos jours, tout est sur internet. Ici, le réseau n'arrive pas dans les chambres. Là où il y a plus de couverture, c'est au rez-de-chaussée - c'est pourquoi ils sont tous assis sur l'escalier à regarder leur téléphone portable ou à faire leurs devoirs. Pour moi et mes enfants, j'utilise la connexion partagée, mais c'est quelque chose que la structure devrait améliorer. » — Mère

- Espace commun. Créer un espace confortable où les résident.es peuvent passer du temps ensemble. Avec par exemple, une télévision dans l'espace commun pour regarder des films, un grand canapé...
- Éviter les multiples changements de foyers. Les mères d'un foyer de Barcelone ont raconté qu'elles avaient d'abord été adressées à un hôtel social où logeaient toutes sortes de gens, puis, après quelques semaines (la durée variait d'une femme à l'autre), un hébergement d'urgence, et enfin la structure d'accueil où elles se trouvaient désormais. Ces changements constants, sans (selon elles) justification autre que « c'est comme ça que ça fonctionne », avaient impacté leur environnement social et celui de leurs enfants qui avaient dû « rompre avec leurs amis pour avoir à se faire d'autres amis sans savoir combien de temps ils passeraient dans le nouveau logement ». Les changements ont également affecté leur scolarisation, certains enfants ayant dû changer d'école.



« Je m'inquiète de devoir déménager d'une structure à l'autre parce que je sens que dès je fais des progrès, je dois aller ailleurs et mon enfant doit aussi se réadapter, c'est très difficile. Est-ce que ça marche ainsi dans toute l'Espagne ? » — Mère

- Sensibilité culturelle. Le facteur interculturel est pertinent en raison du nombre de mères migrantes hébergées.



« Il n'y a personne ici qui me ressemble, il leur est difficile de comprendre ma culture et ma nourriture » — Mère

Infrastructures nécessaires à la protection des enfants dans les structures d'accueil

Les entretiens avec les professionnel.les des structures ont mis en évidence un certain nombre d'aspects nécessaires à la protection et la sécurité des enfants. Cela comprend des questions politiques et structurelles qui vont bien au-delà de ce que les structures d'accueil peuvent faire sur le terrain. Malgré cela, les professionnel.les doivent constamment faire face à de telles situations. Les défis qui se posent sont considérables.

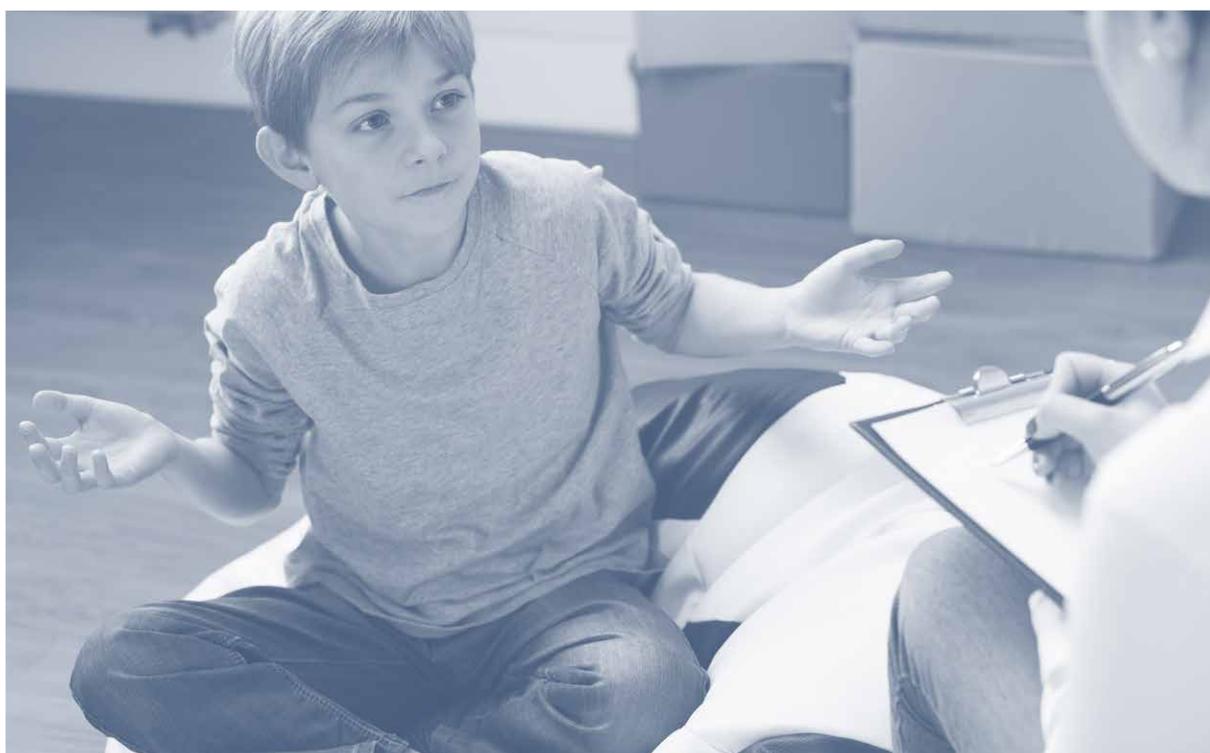
Selon la plupart des professionnel.les interrogé.es, la plupart des besoins des enfants ne sont pas suffisamment comblés dans des lieux d'accueil, principalement en raison du **manque de ressources, d'espace et de personnel**. En plus, les ressources humaines et financières dédiées aux enfants sont inférieures à celles allouées à la prise en charge des femmes. Ne pas accorder aux enfants le même statut de victimes/survivants qu'aux femmes, est un sujet politique de première importance.

« Il y a un besoin urgent de financement pour le secteur des enfants. Il faut augmenter le nombre d'éducatrices et d'éducateurs » — Équipe

Les adolescent.es ont souvent besoin d'un lieu où ils et elles peuvent **être seul.es**. Quand les enfants sont d'âges très différents, dont certains tout petits, l'espace manque. Les foyers sont souvent surpeuplés, bruyants, pleins de tensions et d'urgences. Le manque d'espace, et donc **d'intimité**, est un souci permanent. Certaines structures d'accueil ont organisé des espaces séparés pour les enfants et les adolescent.es, à la fois collectifs (salles de jeux, salles de réunion) et individuels. Une nette amélioration dans l'ambiance générale, a été observée.

Pour des raisons de sécurité, de nombreuses structures n'admettent pas les hommes. Certaines n'admettent pas les garçons de plus de 14 ans. Pour les enfants, ce n'est pas facile à comprendre - un sujet à aborder avec tact. En Autriche, on a remarqué que la présence, quelques heures par semaine, de professionnels de sexe masculin formés aux questions de violences, permettait aux enfants de créer des modèles masculins positifs.

« Il faut un éducateur homme dans de nombreux autres foyers, et en montrer les bénéfices pour les enfants » — Équipe



La question de la **stabilité du logement et du réseau social**. Le séjour des enfants s'accompagne fréquemment d'un changement d'école. Le plus souvent, le père reste au domicile alors que la vie entière de la femme et des enfants doit changer. Des efforts doivent être faits pour permettre à ces enfants de communiquer le plus « normalement » possible avec leurs ami.es et camarades de classe.



« Nous ne sommes pas en mesure de combler le besoin de stabilité, qui est très fort chez les enfants. Certains ne sont pas ici de leur propre gré, et ne sont pas libres de décider quand partir. »

Il faudrait avoir un **entretien** individuel avec tout enfant qui en exprimerait le besoin. Cela impliquerait d'augmenter les heures de travail des professionnel.es.

De plus, de nombreuses personnes interrogées (en particulier en Espagne) ont indiqué qu'une **psychothérapie spécialisée ou un soutien psychologique** devraient être plus disponibles.



« Il faut plus de professionnel.les parce que nous ne pouvons pas couvrir tout ce qui doit être fait avec ces familles, par exemple, nous avons besoin d'un psychologue pour enfants [...] Parfois, nous ne savons pas comment faire face, par exemple, avec les adolescentes qui tentent de s'automutiler. » — Équipe

Le soutien scolaire ou l'aide aux devoirs est un autre besoin insuffisamment comblé dans de nombreux endroits. Il impliquerait de financer des cours privés ou une surveillance et une aide aux devoirs.

De plus, de nombreux enfants ont des problèmes de langage et/ou de lecture et d'écriture. Or, les structures n'ont pas d'**orthophonistes** ou autres spécialistes, ce qui entrave leurs progrès scolaires et affecte leur estime de soi. L'accès à ces professionnel/les devrait être rendu plus facile.

Il a aussi été suggéré de faire venir un.e **pédiatre** au moins deux fois par semaine. Cela éviterait des trajets souvent multiples pour amener les enfants chez un.e pédiatre, ainsi que les problèmes de personnel et de frais de transport.

L'accès à Internet et aux ordinateurs reste insuffisant, soit par manque d'équipement, soit parce que l'accès Internet est médiocre, voire indisponible dans les chambres. Par conséquent, il faut peut-être améliorer le réseau WIFI partout dans la structure.

Certaines personnes interrogées mentionnent également que le **suivi** des enfants et des adolescent.es après leur départ est nécessaire mais souvent insuffisant, faute de ressources.

Bonnes pratiques, Autriche

Réunion de l'équipe dédiée aux enfants de l'Association des foyers autonomes pour femmes en Autriche : Les professionnel.es qui travaillent directement avec les enfants se réunissent tous les 1 ½ ans pendant deux jours. L'objectif de ces réunions en présentiel est le partage de connaissances et la formation. De plus, en raison de la pandémie de COVID-19, des réunions bisannuelles ont maintenant lieu en ligne.

Les animaux domestiques : En Autriche, plusieurs foyers d'hébergement ont autorisé les animaux domestiques. C'est important pour les femmes qui ne voudraient pas laisser leur animal derrière elles.



« Ils (les professionnel.els) étaient toujours là et faisaient toujours de leur mieux, c'était vraiment bien ! » — Ancienne jeune fille hébergée, 17 ans



Troisième partie. Politiques de protection des enfants dans les structures d'accueil et d'hébergement

Pourquoi mettre en place une politique de protection des enfants ?

Les enfants hébergé.es sont vulnérables, ayant été exposé.es à une vie familiale instable et dysfonctionnelle. Presque tous.tes ont subi à la maison des événements potentiellement traumatisants.¹ En moyenne, les enfants placés en famille d'accueil sont exposés à plus de dix facteurs de risque liés aux violences intrafamiliales .

Les enfants qui entrent dans un centre d'hébergement peuvent se sentir déracinés, isolés, voir leur scolarité interrompue. Par conséquent, ces enfants courent un risque plus élevé de devenir, plus tard, victimes ou auteurs de violences.

Les structures d'hébergement sont des partenaires essentiels dans la chaîne de sécurité de prise en charge des enfants.

¹ Working Group Safe Future: Stichting Kinderpostzegels Nederland and Federatie Opvang. Safe Future. Doing what is necessary for children in care. 2015. Available: <http://www.veiligtoekomst.nl/downloads/nederlandse-versie/>

Avantages d'une politique dédiée

Une politique dédiée à protéger les enfants garantit l'indépendance de l'enfant, un environnement qui lui est favorable, et un accent mis sur sa reconstruction et son développement. C'est-à-dire, une prise en charge globale spécialement pensée pour les enfants hébergés dans ces structures.

Par conséquent, chaque centre d'hébergement devrait avoir une politique de protection des enfants pour deux raisons :

- Promouvoir les bonnes pratiques afin d'assurer que les programmes, les activités, les professionnel.les et les partenaires extérieures assurent la sécurité des enfants et travaillent de façon centrée sur les enfants
- Protéger les enfants et être en mesure de réagir de façon appropriée en cas de souci ou d'incident

La politique indique clairement que les enfants doivent être protégés. Pour savoir dans quelle mesure les mesures de protection de votre foyer prennent en compte le bien-être des enfants, voir l'outil d'auto-évaluation mis au point par l'organisation Keeping Children Safe (voir annexe 1).

Quatre étapes pour mettre au point une politique de protection des enfants

Étape 1: Rédiger une politique - décrire les façons et les moyens dont votre organisation (équipe, bénévoles, programmes) interagit avec les enfants, les mesures en place pour prévenir les abus et pour réagir lorsque surviennent des préoccupations liées à leur protection

Étape 2: Faire participer l'équipe – définir le rôle et les responsabilités de chacun.e, les aider à comprendre et agir conformément à la politique approuvée et signée par la direction

Étape 3: Mettre en œuvre des activités de protection des enfants pour créer un environnement sécurisé

Étape 4: Surveiller, réagir et examiner les risques liés à la protection

La section suivante décrit comment mettre en œuvre chaque étape, y compris une check-liste, ainsi que les mesures à prendre et à ne pas prendre.

Étape 1 : Rédiger une politique de protection

La structure élabore une politique qui décrit les mesures en place pour prévenir tout préjudice causé aux enfants et pour réagir en cas de préoccupations liées à la protection.

- Cette politique reflète les droits des enfants à être protégés contre la maltraitance et l'exploitation, tels que prévu par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- Elle délimite les comportements appropriés et inappropriés des adultes envers les enfants, et des enfants envers les autres enfants
- La politique est signée par le conseil d'administration et s'applique à l'ensemble des professionnel.les et collaborateur.trices

Checklist étape 1

Utiliser les documents suivants :

- Le texte de la politique, signée et datée par le conseil d'administration, actualisée, le cas échéant
- Exemples de façons dont la politique a été promue, y compris auprès des partenaires, des enfants et des familles.

À faire et à ne pas faire :

- ✓ Inspirez-vous des principes mis en place par d'autres organismes, mais ne vous contentez pas de les copier
- ✓ Travaillez avec des collègues compétent.es pour élaborer et diffuser la politique
- ✓ Faites une version adaptée aux enfants
- ✗ N'oubliez pas ce document au fond d'un tiroir

Éléments essentiels explicités dans la politique de la structure :

- Définitions, dont les risques qu'encourent les enfants au sein de la structure
- Responsabilités des professionnel.es en contact avec des enfants
- Procédures de recrutement, dont la vérification du casier judiciaire des employé.es, des bénévoles et des stagiaires
- Procédures de protection des données
- Information sur la formation des professionnel.les sur les politiques de protection des enfants, et de protection de l'enfance, fréquence des remises à niveau
- Fréquence à laquelle la politique est évaluée, par exemple, annuellement
- Nom de la personne-ressource ou du/de la responsable de la protection des enfants (poste dédié, pas un ajout à un temps plein déjà existant)
- Procédures de signalement, dont les formulaires à remplir et les personnes à informer
- Orientation vers les services de protection de l'enfance en dehors de l'organisme
- Informations préoccupantes
- Le langage doit être fort et affirmé (« doit » au lieu de « pourrait » ou « peut »)
- La politique doit être accessible en ligne, transparente à tous ceux et toutes celles qui entrent en contact avec la structure
- Le texte est signé par la direction de la structure.

Voir [Ressource 2](#).

Étape 2 : Impliquer l'équipe

La structure d'accueil impose un carnet des charges aux professionnel.les et à ses partenaires, les aide à comprendre et appliquer la politique

- Tout le monde a un rôle à jouer dans la protection des enfants hébergé.es
- Veiller à ce que toutes les personnes associées à la structure aient conscience de la protection due aux enfants hébergé.es, comme par exemple de prendre des précautions lors du partage d'informations à d'autres professionnel.les.
- Une personne clé est désignée (y compris au niveau de la direction) comme « point de contact » pour la protection des enfants avec des rôles et responsabilités définis
- Les processus de recrutement comportent des mesures pour la protection des enfants, y compris une vérification du casier judiciaire, des antécédents professionnels et au moins deux vérifications orales des références (voir [Ressource 5](#)).

Formations

Il est recommandé de proposer à l'équipe des formations ciblées sur la protection des enfants. Cela peut être proposé en plus de la formation sur la protection de l'enfance à laquelle tou.tes les employé.es devraient assister à leur arrivée.

Cela permet au/à la professionnel.le de comprendre comment la protection des enfants s'inscrit dans sa pratique quotidienne, et peut y être intégrée.

Ces formations devraient faciliter les échanges :

- Comment l'équipe gère-t-elle la Politique de protection des enfants ?

- Quel est le rôle des professionnel.les dans la mise en œuvre des divers aspects de la politique ?

- Comment établir une évaluation des risques – si elle n'est pas encore en place ?

Checklist étape 2

Utiliser les documents suivants :

- Plans de formation sur la protection des enfants à destination des professionnel.les, taux de présence des séances, évaluations post-formation

- Information destinée aux enfants sur les recours disponibles en cas de violences, mise à jour chaque année

- Liste de professionnel.les spécialisé.es et informations sur la violence envers les enfants, mises à jour chaque année

À faire et à ne pas faire :

- ✓ Assurez-vous que tous les membres de l'équipe connaissent la politique de protection des enfants mise en place par la structure, et leurs obligations.

- ✓ Discutez ouvertement avec les partenaires, les enfants et les familles, des risques potentiels et de la façon dont vous pouvez collaborer pour les éviter.

- ✗ Ne présumez pas que tous ceux qui travaillent avec des enfants sont dignes de confiance (vérifiez le casier judiciaire et les antécédents).



Étape 3 : Mise en œuvre des activités

La structure d'hébergement apporte un environnement sécurisé grâce à la mise en œuvre de procédures de protection des enfants :

- Une procédure détaille les activités à mener pour se conformer à la politique en place (voir annexe 3, liste spécifique d'activités)
- Les activités de protection sont intégrées aux processus organisationnels existants et de nouvelles procédures sont introduites si nécessaire
- Un tableau est fourni pour informer sur les dispositifs juridiques, sociaux et sur la protection de l'enfance.
- Un dispositif de prévention et d'évaluation des risques de danger est intégré aux procédures existantes pour la protection des enfants, ainsi qu'un processus de suivi des signalements des incidents, des réponses et d'intervention

Checklist étape 3

The following documents can be used to provide evidence that step 3 has been met:

- Cas d'évaluation des risques
- Chronologie des faits lorsqu'un risque a été signalé

À faire et à ne pas faire :

- ✓ Adoptez une stratégie d'amélioration à long terme. Ne croyez pas que tout sera faisable immédiatement, conservez des notes sur ce que l'expérience vous aura appris
- ✓ Faites de votre mieux pour assurer la sécurité et la prise en charge de l'enfant tout au long du processus
- ✗ Vous pourrez difficilement empêcher tous les problèmes, mais bien réagir est tout aussi important que prévenir.

Étape 4 : Surveiller, répondre, examiner

La structure d'accueil évaluera les mesures de protection mises en place :

- Une évaluation (annuelle, par exemple), afin de juger de l'efficacité de la structure en matière de protection des enfants.
- Une surveillance active afin d'anticiper les problèmes
- Une surveillance réactive après un incident
- Les progrès et l'analyse des pratiques sont communiqués à l'équipe
- Les politiques et les pratiques sont réévaluées à intervalles réguliers, par exemple annuellement

Checklist étape 4

Utiliser les documents suivants :

- Auto-évaluation
- 1. Quelles ont été les principales initiatives mises en place en matière de protection des enfants ?
- 2. Quelles nouvelles initiatives ont été élaborées et mises en œuvre ?

- 3. Quels exemples de bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la protection des enfants aimeriez-vous partager ?
Pourquoi ont-ils bien fonctionné ?

- 4. Quels défis avez-vous dû relever pour mettre en œuvre la politique et les procédures de protection des enfants ?

- 5. Des manquements chez les partenaires nécessitent-ils un suivi ?

- 6. Y a-t-il des fiches pour le recrutement des professionnels en contact ou travaillant avec des enfants ? Demandez à voir les dossiers afin de vérifier les critères de recrutement et de sélection.

- 7. Avez-vous embauché des bénévoles ? Sont-ils/elles en contact avec des enfants ?
Le cas échéant, quel a été le processus de recrutement et de présélection ?

- 8. De quel appui, de quelles ressources supplémentaires avez-vous besoin, le cas échéant, pour mettre en œuvre la protection des enfants dans votre établissement ?

- Rapport annuel sur la protection des enfants

- Obtenir la certification de Keeping Children Safe www.keepingchildrensafe.global/fr/obtenir-la-certification

À faire et à ne pas faire

- ✓ Soyez transparent avec vos informations sur la protection des enfants et répondez de manière appropriée aux préoccupations éventuelles. La crédibilité de votre structure en dépend.

- ✓ Seul un suivi efficace permettra d'établir si vos efforts ont porté leurs fruits

- ✗ La mise en œuvre d'une telle politique ne constitue pas un bilan. Rendre des comptes, c'est s'assurer que la politique a bien été mise en œuvre.

Avantages d'une politique spécifique

Les avantages sont nombreux, notamment :

- Les enfants sont mieux **protégés**.

- L'équipe est mieux **protégée**.

- La structure d'accueil et sa réputation sont mieux **protégées**.



« Les enfants en foyers d'hébergement comptent parmi les enfants les plus vulnérables. Presque tous ont vécu des situations potentiellement traumatisantes, et sont traumatisés. Cependant les enfants sont très flexibles. C'est très beau de travailler avec eux, de les soutenir et surtout de les écouter, puis de leur redonner confiance. Ensemble, nous pouvons les aider à surmonter le trauma. » — Équipe

Programme dans tous les foyers des Pays-Bas

Aux Pays-Bas, des professionnel.les de la santé mentale et des éducateurs et éducatrices spécialisé.es sont à la disposition des structures. Le suivi des enfants est fondé sur un cadre de normes à destination des structures d'accueil et d'hébergement des femmes et des enfants.

Les indicateurs utilisés sont les suivants :

- Garantir la sécurité immédiate et à long terme
- Un parcours de soins centré sur les risques
- La reconstruction et la prise en charge des traumatismes sont centrées sur l'avenir et le développement socio-affectif

Lorsqu'une mère et ses enfants arrivent dans la structure, l'équipe évalue les risques qu'ils encourent, à l'aide d'une grille. Les mères reçoivent des conseils sur les questions de sécurité - par exemple, comment désactiver la géolocalisation d'un téléphone portable, ou le blocage des adresses IP d'un ordinateur. Cela est primordial parce que les mères sont souvent en danger de mort, et parfois les enfants également.

Chaque mère, ainsi que ses enfants, se voit attribuer un.e référent.e principal.e, ainsi qu'un.e référent.e secondaire.

La loyauté envers leurs deux parents étant presque toujours présente, l'attitude des professionnel.les est déterminante. Les mères s'inquiètent pour la sécurité de leurs enfants en cas de garde partagée. Bien que le passage de bras se fasse presque toujours dans un endroit sûr et indépendant, toujours supervisé par des professionnel.les du lieu ou de l'enfance, les mères ont peur. Les enfants savent qu'ils ne doivent pas divulguer l'adresse du foyer, ce qui n'est pas simple. Heureux de revoir leur père, ils aimeraient lui parler de leurs nouveaux amis ou de leur nouvelle école. Ces situations sont donc soigneusement planifiées et préparées avec les mères.





Quatrième partie. Ressources

Cette section propose une liste de ressources pour aider les équipes à mieux s’impliquer dans la protection des enfants dans leurs centres d’hébergement.

Ressource 1. Outil d’autoévaluation

Chaque organisation doit repenser aux effets de sa façon de travailler et à la sécurité des enfants avec et pour lesquels elle travaille.

Keeping Children Safe (Garder les enfants en sécurité) propose un outil d’auto-évaluation gratuit pour évaluer la protection des enfants dans votre structure :

www.keepingchildrensafe.global/fr/formulaire-dauto-evaluation/

L’autoévaluation se compose de cinq sections et prend environ 30 minutes. Les résultats, confidentiels, sont ensuite envoyés par courriel, accompagnés de conseils sur les mesures à prendre, et peuvent être discutés avec KCS.

La prévention des maltraitances envers les enfants dans les structures ne se limite pas aux procédures en interne. Elle exige un véritable leadership, une responsabilisation et, souvent, un changement de culture. Il faut écouter les enfants et placer leurs droits, leur dignité et leur sécurité au cœur de chaque décision.
— Déclaration de KCS.

Ressource 2. Exemples de politiques de protection des enfants émanant d'ONG (en français)

- Terre des Hommes, *Politique de sauvegarde de l'enfant*, octobre 2015
www.tdh.ch/fr/mediatheque/documents/politique-de-sauvegarde-de-lenfant
- Global Fund for Children, *Politique de sauvegarde des enfants*, septembre 2020
globalfundforchildren.org/wp-content/uploads/2021/04/GFC-Politique-de-Sauvegarde-des-Enfants-2020-FR.pdf
- SOS Villages d'enfants, *Politique de protection de l'enfant, la sécurité de l'enfant est l'affaire de tous*, mai 2008
www.sos-childrensvillages.org/getmedia/1d81eb26-cfee-43c9-acf2-23f6862ceaef/Child_protection_policy_French_version-2017.pdf
- CBM, Christian Blind Mission, *Les enfants et les adultes à risque, politique de sauvegarde*, novembre 2018
www.cbm.org/fileadmin/user_upload/CBM_Safeguarding_Policy_-_Children_and_Adults_at_Risk_French_.pdf



« Je m'y suis simplement sentie très heureuse et en sécurité (dans la structure). »
— Ancienne jeune fille hébergée, 14 ans

Ressource 3. Plan de mise en œuvre de la politique de protection des enfants

	Actions	Calendrier	Nom de la personne responsable	Responsabilités
Étape 1. Rédiger la politique				
1.1	Rédaction grâce aux apports de toute l'équipe			
1.2	Approbation par la direction/le conseil d'administration			
1.3	Diffusion à l'ensemble de l'équipe			
1.4	Diffusion à toutes les parties prenantes, promotion			
Étape 2. Mobiliser l'équipe				
2.1	Tous les membres de l'équipe ont relu la politique et donné leur avis			Identifier les besoins de formation en matière de protection des enfants (par exemple, via le système d'évaluation) et veiller à ce qu'ils soient satisfaits.
2.2	Tous les membres de l'équipe ont signé le Code de conduite			
2.3	Une personne est nommée référente protection des enfants (ou sauvegarde)			Agit en tant que point focal pour recevoir des informations Répondre rapidement à toute demande d'information ou préoccupation. Évaluer le risque Veiller à ce que toutes les informations relatives aux incidents soient enregistrées de manière appropriée.
2.4	Les nouveaux salarié.es sont formé.es à la protection des enfants			
Étape 3 : Appliquer les principes				
3.1	Le manuel est créé avec des directives étape par étape sur la façon de procéder en cas de soupçon de problèmes à l'intérieur et à l'extérieur du foyer			Identifier les possibilités de risque et les mettre à jour régulièrement. Mettre en place des mécanismes pour gérer et réduire les risques.
3.2	Le processus de recrutement et de sélection est aligné sur la Politique			
3.3	L'évaluation et la gestion des risques sont pratiquées dans toutes les activités impliquant un contact direct avec les enfants			
3.4	Veiller à ce que les enfants et les familles hébergées soient au courant de la Politique de protection des enfants, connaissent le rôle de l'équipe et des intervenants extérieurs et qui ils/elles peuvent alerter si nécessaire			
Étape 4 : Surveiller, répondre, examiner				
4.1	Le/la référent.e protection produit un rapport annuel de la politique et de sa gestion			Mettez en place des systèmes pour contrôler le degré d'application des directives de la politique de protection des enfants dans les activités.
4.2	Chaque cas est traité dans les 24 heures et une évaluation des risques est effectuée pour éviter qu'un tel événement ne se reproduise			Mettez en place des systèmes pour surveiller les comportements et les perceptions du personnel. Aborder les préoccupations de manière spécifique et générale dans le cadre de réunions régulières

Ressource 4. Agenda

(adapté de Oxfam Australia CS Toolkit)

1. Bienvenue et messages clés

Cette formation a pour but d'informer les participant.es de l'importance d'une politique de protection des enfants pour leur structure d'hébergement. Il s'agit de prévention, et, pour les participant.es, de comprendre leur rôle pour faire de chaque structure un espace sûr pour les enfants. La formation sera l'occasion de poser des questions et de partager des expériences dans un cadre serein.

En offrant une formation et un soutien aux professionnel.les, pensez aux points suivants :

- Il s'agit d'un sujet sensible qui peut bouleverser certain.es participant.es. Si c'est le cas, cette personne peut faire une pause ou parler à quelqu'un

- La formation vise à ce que tout le monde travaille ensemble pour la sécurité des enfants

- Commencez par le positif - Ces réunions ne visent pas à critiquer mais à souligner ce que nous faisons de bien pour protéger les enfants et à chercher des moyens de s'améliorer

- Ne jugez pas, ne critiquez pas - orientez la discussion des pratiques positives vers celles qui « pourraient être améliorées » ou celles auxquelles « nous devons réfléchir quant à leur impact sur les enfants »

- Offrez une critique constructive et des suggestions d'amélioration si vous identifiez un point chez un.e participant.e qui, selon vous, ne représente pas une bonne pratique

- Soulignez que nous apprenons les un.es des autres, et partageons nos idées dans l'intérêt des enfants

- Reconnaissez que la culture n'est pas statique - elle change. Donnez un exemple de quelque chose qui était courant il y a quelques années, mais qui a, depuis, changé pour le mieux

- Fournir les accords nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'enfant ratifiés par la France, y compris sur la confidentialité et ses limites

2. Qu'est-ce que la protection des enfants ?

- Définitions « enfant » et « protection des enfants ».
- Séparez les concepts de « travail avec les enfants » et « contact avec les enfants ».
- Pourquoi la protection des enfants est importante
 - ✓ La protection des enfants est une mesure préventive et proactive pour assurer la sécurité des enfants
 - ✓ C'est une responsabilité partagée
 - ✓ La protection des enfants comprend la sensibilisation, la prévention, l'intervention et le signalement.

3. 4 étapes pour la protection des enfants dans une structure d'accueil

Pour que le personnel de la structure comprenne l'objectif et les principes clés de la politique et comment elle s'applique à tous les domaines des programmes et des activités.

4. Rôle du/de la référent.e protection des enfants dans la structure

Les participant.es doivent avoir une compréhension claire du rôle et des responsabilités de ce/cette responsable.

5. Processus de signalement de la protection des enfants

Soulever toute inquiétude de manière confidentielle et professionnelle. Les participants doivent avoir confiance dans la manière dont leur problème sera traité par la structure et dans le fait que toute enquête donnera à chacun.e le droit de s'exprimer.

Exercice de formation : demandez aux participant.es de discuter et de présenter ce qui, selon eux, devrait figurer dans un formulaire de rapport d'incident concernant la protection des enfants.

6. Plan de mise en œuvre de la protection des enfants

Les participant.es développent des moyens de mettre en œuvre la protection des enfants dans leur domaine à l'aide du plan de mise en œuvre (voir [ressource 3](#)).

7. Conclusion

Les participant.es auront l'occasion de soulever toute question ou commentaire final. Gratuit, en ligne, l'Outil d'auto-évaluation de la protection de l'enfance de Keeping Children Safe :

www.keepingchildrensafe.global/fr/formulaire-dauto-evaluation/

Cet outil permet de réaliser une auto-évaluation de son organisation, de comprendre comment réaliser une évaluation des risques liés à la protection des enfants et de connaître les outils.

Les participant.es quitteront la formation avec le sentiment de pouvoir mieux gérer les risques liés à la protection des enfants, et de contribuer à faire de chaque structure d'accueil une organisation sûre pour les enfants, préventive et positive.

Ressource 5. Recrutement de professionnel.les, en mettant l'accent sur la protection des enfants

Lors de l'évaluation d'un.e candidat.e à un poste au sein de la structure d'accueil, posez des questions pour :

- tester son niveau de sensibilisation au problème de la maltraitance et de l'exploitation des enfants et aux risques encourus par les enfants dans le cadre du poste demandé

- tester sa compréhension de la politique de protection des enfants et du code de conduite reçus avant l'entretien, son engagement envers les principes et les valeurs de la protection des enfants, et sa capacité à se comporter d'une manière conforme à ces normes

- recueillir, dans la mesure du possible, une idée des valeurs et pratiques personnelles et professionnelles du candidat en ce qui concerne le travail avec les enfants, et son contact avec les enfants en général

- évaluer si le/la candidat.e comprend la position de confiance qu'il occuperait et l'importance de toujours agir dans l'intérêt supérieur des enfants
 - ✓ s'assurer que son casier judiciaire est bien vierge avant de signer un contrat de travail

La vérification des références est très importante. Elle permet d'approfondir toutes les questions en suspens au sujet de vos candidat.es préféré.es. Demandez aux référent.es des exemples de comportement qui confirment l'aptitude du candidat à occuper un poste. Toutes les vérifications de références doivent être verbales, et impliquent de vérifier l'identité de la personne de référence et sa relation avec le candidat.

Exemples de questions (source Oxfam Australie) :

Les questions directes et stimulantes encouragent l'autosélection (c'est-à-dire que les candidat.es se retirent du processus) et peuvent aider le jury à évaluer l'attitude et les relations du candidat à l'égard des enfants. Les questions précises doivent être adaptées au type/au niveau de responsabilité du poste à pourvoir.

Conscience et compréhension du fait d'être une organisation sûre pour les enfants

- Quelles sont les composantes essentielles de la protection des enfants dans votre structure ? Êtes-vous d'accord qu'une telle politique y est importante ? Quelle est, selon vous, la pertinence de cette politique pour votre rôle ?

- Que signifie, selon vous, travailler dans une organisation sûre pour les enfants ?

- Qu'est-ce qui vous motive à travailler dans une telle structure, pour ce programme particulier ?

- Quelles sont les limites à respecter lorsqu'on est en contact avec des enfants ?

- Veuillez me donner un exemple d'interaction sûre avec les enfants.

Questions sur les enfants

- Quels sont les principaux droits des enfants ?

- Dans le cadre de vos fonctions, vous serez amené à travailler avec des enfants. Y a-t-il des groupes d'âge avec lesquels vous vous sentez plus ou moins à l'aise pour travailler ? (Poser des questions sur les raisons de la préférence vous aidera à déterminer s'il y a lieu de s'inquiéter).

- En quoi les enfants hébergé.es sont-il/elles vulnérables ?

- Comment créeriez-vous un espace sûr et convivial pour une activité destinée aux enfants ?

Responsabilité

- Si vous étiez préoccupé.e par le comportement d'un collègue ou d'un visiteur vis-à-vis d'enfants, comment réagiriez-vous ?

- Avez-vous déjà travaillé dans un endroit où un collègue a abusé d'un enfant ? Que s'est-il passé et comment cela a-t-il été géré ? Que pensez-vous de la façon dont cela a été géré ? Auriez-vous agi différemment ?

- Qu'avez-vous fait lorsqu'un collègue/ami a enfreint une règle ou une procédure ?

- Que feriez-vous dans une situation particulière ? (Mettez en place des scénarios impliquant des préoccupations potentielles, des questions de limites ou des politiques et interactions avec les enfants et les jeunes afin d'évaluer la réaction du candidat. S'inquiéter si les candidats ne respectent pas les politiques et procédures de l'organisation ou s'ils gèrent mal une situation.)

Expérience professionnelle passée avec des enfants

- Avez-vous déjà travaillé/fait du bénévolat dans un poste similaire où vous étiez en contact avec des enfants ? Qu'est-ce qui vous a plu ? Qu'avez-vous trouvé difficile ?

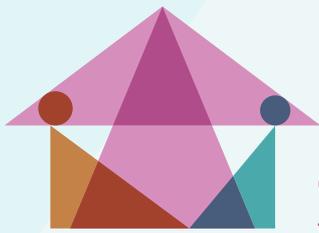
- Parlez-moi d'une occasion où vous avez travaillé sur le terrain et où le poste vous a obligé à interagir avec des membres de la communauté, y compris des jeunes et des enfants.

Valeurs et qualités personnelles

- Quels atouts pour travailler avec les enfants tirez-vous de votre communauté, de votre famille et/ou de votre milieu culturel ?

- Quelles sont les qualités que vous avez observées chez d'autres personnes que vous avez admirées, notamment en ce qui concerne leur travail avec les enfants ou le soin qu'ils leur prodiguent ?

- À votre avis, qu'est-ce qui fait un bon modèle pour les enfants et les jeunes ?



SafeShelter
